

Approbation

	a	m	j
<i>Marie Carrière</i> Marie Carrière	05	12	31
<i>Michel Lefebvre</i> Michel Lefebvre	05	12	31

No dossier : 197

Titre d'emploi : Représentant commercial et vérificateur tarifs contrats  
Représentante commerciale et vérificatrice tarifs contrats

Groupe : B

NATURE DU TRAVAIL

Fournir, aux clients de petite et moyenne puissance ou à leurs représentants, le support sur l'usage de l'électricité, établir leurs besoins d'alimentation en électricité ainsi que les tarifs applicables, négocier les contrats, s'assurer que les installations et l'usage sont conformes aux directives d'alimentation. Expliquer les programmes commerciaux d'Hydro-Québec et conseiller les clients. Participer au dépistage du vol d'énergie.

TÂCHES TYPES

1. Poser un diagnostic sur la situation d'affaires. Proposer des solutions permettant de résoudre les problèmes. Analyser et traiter les demandes des clients dont l'appel de puissance enregistrée et/ou estimée est de l'ordre de 5 000 kilowatts et moins (excluant tout client tarif L).
2. Déterminer l'appel de puissance, les revenus anticipés, la tarification applicable et les montants de contribution requis.
3. S'enquérir de la solution à apporter à des points particuliers d'alimentation et en informer le client ou son représentant.
4. Fournir le support technique aux clients et à leurs représentants concernant l'utilisation de l'énergie et recommander l'application la plus rationnelle des normes et directives. Négocier des contrats et ententes.
5. Étudier les caractéristiques d'utilisation d'énergie des clients pour leur conseiller de nouvelles utilisations notamment au niveau des programmes de vente.
6. Répondre aux plaintes des clients relatives à l'application des tarifs et de la facturation. Recommander, s'il y a lieu, les changements ou ajustements de tarifs.
7. S'assurer que les équipements installés ainsi que l'usage de l'électricité sont conformes aux normes et directives. Faire rapport des anomalies remarquées et enquêter les cas litigieux.

Les tâches mentionnées reflètent les éléments caractéristiques de l'emploi identifié et ne doivent pas être considérées comme une énumération exhaustive de toutes les exigences occupationnelles inhérentes.

FACTEUR	Connaissances	Apprentissage	Mise à jour des connaissances	Coordination & dextérité	Autonomie	Communication	Conséquence des décisions & des actions	Effort sensoriel	Effort physique	Complexité	Conditions de travail	Total	Classe
DEGRÉ	4	4	2	1	4	4	5	4a	2	4	2	371	8
POINTAGE	60	36	10	4	56	28	75	24	10	56	12	371	8

Émis par la Direction Conditions et relations du travail

Date officielle : 2005 / 12 / 31  
A / M / J

Approbation

	a	m	j
<i>Marie Carrière</i> Marie Carrière	05	12	31
<i>Michel Lefebvre</i> Michel Lefebvre	05	12	31

No dossier : 197

Titre d'emploi : Représentant commercial et vérificateur tarifs contrats  
Représentante commerciale et vérificatrice tarifs contrats

Groupe : B

TÂCHES TYPES (SUITE)

8. Préparer, participer et/ou diriger des réunions d'information à l'intention des abonnés ou des intermédiaires architectes, ingénieurs-conseils et collaborer ou diffuser les programmes de formation.
9. Vérifier les abonnements de toutes catégories afin de s'assurer que les tarifs appliqués respectent le règlement tarifaire. Déterminer les changements de tarifs ainsi que les ajustements de facturation.
10. Effectuer le relevé de l'équipement installé chez le client, vérifier l'exactitude des données figurant à son dossier, déterminer la puissance à facturer, le tarif à appliquer et le montant du dépôt exigible.
11. Effectuer lors de visites chez le client, des vérifications visuelles ou à l'aide d'instruments de mesure, des installations d'Hydro-Québec à 120/240 volts et de 200 ampères et moins. Rapporter les anomalies remarquées. Soumettre les correctifs à apporter.
12. Évaluer le bien fondé et la valeur des réclamations présentées par des tiers, négocier un règlement à l'amiable de ces réclamations ou de celles d'Hydro-Québec contre des tiers et soumettre les résultats des négociations aux responsables désignés selon les normes d'approbation.
13. Recommander, s'il y a lieu, les changements de tarifs qui s'imposent, ainsi que les ajustements de facturation.
14. S'assurer que tous les correctifs nécessaires ont été apportés dans chaque cas.
15. Fournir des informations relatives aux normes tarifaires aux abonnés, aux maîtres-électriciens.
16. Percevoir chez les communautés desservies, le paiement des factures d'électricité et autres comptes non payés et interrompre le service si requis.

Les tâches mentionnées reflètent les éléments caractéristiques de l'emploi identifié et ne doivent pas être considérées comme une énumération exhaustive de toutes les exigences occupationnelles inhérentes.

FACTEUR	Connaissances	Apprentissage	Mise à jour des connaissances	Coordination & dextérité	Autonomie	Communication	Conséquence des décisions & des actions	Effort sensoriel	Effort physique	Complexité	Conditions de travail		
DEGRÉ	4	4	2	1	4	4	5	4a	2	4	2	Total	Classe
POINTAGE	60	36	10	4	56	28	75	24	10	56	12	371	8

Émis par la Direction Conditions et relations du travail

Date officielle : 2005 / 12 / 31  
A M J